



**FAIRE FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 AVEC UN COMMERCE  
OUVERT ET PRÉVISIBLE DES PRODUITS  
AGRICOLES ET ALIMENTAIRES**

DÉCLARATION DE L'AUSTRALIE; DU BRÉSIL; DU CANADA; DU CHILI; DE LA COLOMBIE; DU COSTA RICA; DES ÉTATS-UNIS; DE HONG KONG, CHINE; DU JAPON; DU MALAWI; DU MEXIQUE; DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE; DU PARAGUAY; DU PÉROU; DU QATAR; DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE; DU ROYAUME-UNI; DE SINGAPOUR; DE LA SUISSE; DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; DE L'UKRAINE; DE L'UNION EUROPÉENNE; ET DE L'URUGUAY

La communication conjointe ci-après, datée du 22 avril 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

---

1.1. La pandémie de COVID-19 est un problème mondial qui nécessite une réponse mondiale coordonnée. Nous reconnaissons que le monde est avant tout confronté à une crise sanitaire mondiale et que, dans l'immédiat, les Membres devraient se concentrer sur les efforts nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de leurs citoyens tout en préparant le terrain pour une reprise économique forte. Comme de nombreux dirigeants mondiaux l'ont indiqué, la coopération internationale dans différents domaines est cruciale pour résister à la pandémie de COVID-19. Alors que les Membres prennent des mesures pour faire face à la pandémie, il est impératif que ces mesures ne nuisent pas aux échanges de produits agricoles et agroalimentaires car cela aurait à terme des effets négatifs sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé des Membres et de leurs populations. Nous soutenons l'appel à atténuer les effets de la COVID-19 sur le commerce des produits agricoles et la sécurité alimentaire lancé le 31 mars par les Directeurs généraux de l'OMC, de la FAO et de l'OMS.

1.2. Collectivement, nous représentons 63% des exportations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires et 55% des importations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires. Nous soulignons l'importance qu'il y a à maintenir les chaînes d'approvisionnement agricoles et à préserver la capacité des Membres d'importer des produits agricoles et agroalimentaires pour répondre à leurs besoins nationaux. Le maintien de services de transport et de services logistiques sera crucial pour le bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Nous encourageons les Membres à mettre en œuvre des solutions temporaires pragmatiques pour faciliter les échanges, par exemple en autorisant les copies numérisées ou les copies électroniques des certificats originaux lorsqu'il n'est pas possible de présenter le certificat original sur papier, sous réserve que l'authenticité de ces certificats puisse être validée par les autorités compétentes.

1.3. L'application de restrictions à l'exportation et de mesures similaires restrictives pour le commerce des produits agricoles et agroalimentaires crée un environnement commercial imprévisible qui nuit à la disponibilité des produits alimentaires et entraîne des flambées des prix, une volatilité accrue des prix, et aboutit à des pénuries de produits alimentaires importants. L'adoption par de nombreux Membres d'une succession de mesures de restriction à l'exportation pour garantir leur propre sécurité alimentaire donnerait lieu à une crise d'insécurité alimentaire de grande ampleur due aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales du commerce des produits agricoles. Il est également important d'éviter les pertes et le gaspillage alimentaires

causé par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui pourraient exacerber les risques pour la sécurité alimentaire et les pertes économiques. En outre, les chaînes d'approvisionnement en intrants agricoles clés doivent rester ouvertes pour contribuer à faire en sorte que les niveaux de production existants soient maintenus.

1.4. Les marchés mondiaux des produits de base sont tout à fait en mesure de répondre à la crise. Selon le rapport de suivi des marchés "Market Monitor" d'avril 2020 du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)<sup>1</sup>, les marchés mondiaux de produits agricoles restent bien équilibrés et les stocks de céréales devraient atteindre le troisième niveau le plus élevé de la saison, et les disponibilités exportables de blé, de maïs, de riz et de soja sont plus qu'adéquates pour satisfaire à la demande prévue. Malgré tout, nous observons que des pays réévaluent leur propre sécurité alimentaire en réponse à la COVID-19 et que certains d'entre eux imposent des restrictions à l'exportation. Les enseignements tirés des crises précédentes nous ont appris que les restrictions à l'exportation accroissent l'insécurité alimentaire pour les populations les plus vulnérables. Les populations pauvres du monde, y compris les travailleurs agricoles, feraient les frais d'une augmentation des restrictions à l'exportation. Nous rappelons l'accord passé par les dirigeants du G-20 prévoyant de ne pas imposer de restrictions aux exportations ni de taxes extraordinaires pesant sur les denrées alimentaires achetées par le Programme alimentaire mondial (PAM) à des fins humanitaires non commerciales, et d'encourager tous les Membres de l'OMC à faire de même.

1.5. La fourniture en temps opportun de renseignements exacts sur les mesures commerciales liés aux produits agricoles et agroalimentaires, les niveaux de production, de consommation, les niveaux des stocks, ainsi que les prix de ces produits, réduit l'incertitude et permet aux gouvernements, aux négociants, aux consommateurs, aux producteurs de prendre des décisions éclairées.

1.6. Pour aider à garantir le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales agricoles et agroalimentaires en réponse à cette crise, nous sommes donc résolus à :

- a. Veiller à ce que les chaînes d'approvisionnement restent ouvertes et connectées de façon que les marchés internationaux puissent continuer à fonctionner en favorisant la circulation des produits agricoles et des intrants agricoles, ce qui joue un rôle déterminant dans la prévention des pénuries alimentaires et la garantie de la sécurité alimentaire mondiale.
- b. Faire preuve de modération lors de la constitution de stocks alimentaires nationaux de produits agricoles qui sont traditionnellement exportés, de façon à éviter les perturbations ou les effets de distorsion du commerce international.
- c. Ne pas imposer de restrictions à l'exportation de produits agricoles et nous abstenir de mettre en œuvre des obstacles non justifiés au commerce des produits agricoles et agroalimentaires et des intrants clés à la production agricole.
- d. Faire en sorte que les mesures d'urgence liées aux produits agricoles et agroalimentaires destinées à faire face à la crise liée à la COVID-19 soient ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires, et qu'elles ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce, ni de perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales en produits agricoles et agroalimentaires. Les mesures considérées doivent être compatibles avec les règles de l'OMC.
- e. Informer l'OMC dès que cela est réalisable de toutes mesures liées au commerce en relation avec la COVID-19 visant les produits agricoles et les produits agroalimentaires, y compris en fournissant des éléments de preuve scientifiques conformément aux accords

---

<sup>1</sup> Les rapports Market Monitor sont un produit du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). Ils couvrent les marchés internationaux du blé, du maïs, du riz et du soja, et donnent un aperçu des faits nouveaux majeurs sur les marchés ainsi que des politiques et autres facteurs sous-jacents qui déterminent les marchés. L'analyse est une évaluation collective de la situation et des perspectives des marchés réalisée par les 10 organisations internationales et entités qui constituent le Secrétariat de l'AMIS. [http://www.amis-outlook.org/fileadmin/user\\_upload/amis/docs/Market\\_monitor/AMIS\\_Market\\_Monitor\\_current.pdf](http://www.amis-outlook.org/fileadmin/user_upload/amis/docs/Market_monitor/AMIS_Market_Monitor_current.pdf).

de l'OMC si nécessaire, afin d'assurer la transparence et la prévisibilité. Les Membres devraient avoir la possibilité d'examiner les nouvelles mesures.

- f. Veiller à ce que des renseignements actualisés et exacts sur les niveaux de production, de consommation et les niveaux des stocks des produits alimentaires, ainsi que sur les prix de ces produits, soient largement disponibles, y compris par l'intermédiaire des mécanismes internationaux existants.
  - g. Soutenir les efforts déployés par l'OMC et d'autres organisations internationales pour analyser les impacts de la crise liée à la COVID-19 sur le commerce et la production de produits agricoles et agroalimentaires à l'échelle mondiale.
  - h. Engager un dialogue pour améliorer notre état de préparation et notre capacité de réponse face aux pandémies régionales ou internationales, y compris la coordination multilatérale pour limiter les restrictions à l'exportation des produits agricoles injustifiées, en particulier dans le cadre de l'OMC.
-